

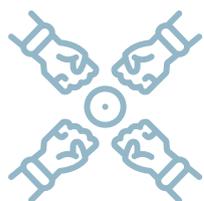


ENGAGEMENT 4

La Métropole
de l'hospitalité



La Métropole de l'hospitalité



La Métropole de l'hospitalité, c'est une Métropole qui permet de :

-  Lutter contre le sans-abrisme, le mal logement et la grande pauvreté pour offrir des conditions de vie dignes et sécurisantes,
-  Développer des solutions d'hébergement et de logement adaptées aux personnes en situation de grande précarité,
-  Faciliter l'accès aux droits et renforcer les parcours d'insertion,
-  Changer le regard sur les populations accueillies, en sensibilisant les habitantes et habitants et en favorisant les liens avec le quartier.



Citations

« L'hospitalité est, par définition, un système instable qui repose sur des règles et leur débordement, sur le code et le sacrifice [...] l'hospitalité s'apparente au bricolage. »

Anne Gotman, sociologue

« Une hospitalité sans condition n'est rien d'autre qu'une rencontre avec l'Autre. »

Jacques Derrida, philosophe

« Vivre ensemble est plus intéressant que vivre seul. La Ville en soi est hospitalière, sans quoi elle n'est pas. »

Sébastien Thiery, politologue



Pourquoi agir ?

22 000

personnes mal logées*.

9,3%

de la population est en niveau de pauvreté sévère, soit environ 130 000 personnes.

(Insee, Filosofi 2020)

12 260

personnes hébergées*.

8 410

personnes en habitat précaire ou inadéquat*.

Les ambitions



Diminuer de moitié le nombre de personnes sans abri, en coopération avec l'Etat et les communes, pour répondre au défi d'Helsinki



Agir en cohérence avec les principes du Logement d'abord qui visent l'accès direct pour les personnes sans abri à un logement ordinaire avec un soutien autant que de besoin, aussi longtemps que nécessaire



Favoriser un accompagnement global, visant l'insertion professionnelle, citoyenne et sociale

Les leviers de transformation

1

Agir en cohérence avec l'Etat et les communes, dans le respect des compétences de chacun, avec une logique de complémentarité et de continuité des parcours. L'hospitalité se construit en complément du droit à l'hébergement sans s'y substituer

2

Savoir entendre, soutenir et travailler avec la société civile et les acteurs associatifs pour encourager les initiatives du territoire, un terreau riche et fertile

3

Façonner la politique publique de l'hospitalité en cheminant ensemble sur un mode expérimental et autorisant le tâtonnement

Les exemples inspirants

Les grandes voisines

site d'occupation temporaire transformé en tiers lieu solidaire, mêlant un centre d'hébergement, un hôtel social, un centre de santé, des entreprises et activités culturelles.



Zone libre

lieu de vie semi-collectif choisi par des personnes sans-abri, et fondé sur les principes du logement d'abord.



Le site de la Base

ouvert en mars 2021, accueille 17 mères isolées avec enfants de moins de 3 ans dans des tiny houses, petits modules de vie autonomes offrant aux familles un lieu de répit en alternative à l'hôtel pour faciliter leur accompagnement social et médicosocial.





Accueillir et accompagner les personnes en grande précarité



Enjeux

Le mal-logement et l'insuffisance de logements, sur la Métropole de Lyon, placent près de 22 000 personnes en situation de grande vulnérabilité. De nombreux acteurs, institutionnels ou associatifs, accueillent, écoutent et orientent les personnes en grande précarité. La Métropole de Lyon souhaite favoriser la coopération entre les acteurs, valoriser des lieux ressources sur son territoire pour améliorer les conditions de vie et renforcer les parcours d'insertion.



Orientations



Structurer un réseau d'acteurs et de lieux ressources autour de l'hospitalité



Accompagner les personnes vivant en habitat précaire



Renforcer les parcours d'insertion



Projets phares

<p>1</p> <p>Créer une Maison et des lieux de l'hospitalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer "une Maison de l'Hospitalité", lieu ressource favorisant les coopérations et outillant les acteurs œuvrant auprès des personnes en grande précarité • Concevoir un label des "lieux de l'hospitalité" pour structurer un réseau d'accueil sur l'ensemble du territoire
<p>2</p> <p>Améliorer les conditions de vie dans les squats et bidonvilles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les moyens assurant la sécurité des habitants et des conditions de vie dignes, sur la base d'un protocole commun entre l'Etat, la Métropole de Lyon et les communes • Renforcer les coordinations existantes et mettre en place un pilotage politique partagé pour intervenir sur l'ensemble des sites d'habitat précaire
<p>3</p> <p>Faciliter l'insertion par l'activité, la formation et l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les parcours d'insertion par l'emploi et la formation pour faciliter l'accès aux droits et au logement • Consolider la capacité des acteurs de l'insertion à accompagner les publics les plus précaires





Agir sur l'offre pour réduire le sans-abrisme et le mal logement



Enjeux

Par l'action auprès des publics dont elle a la compétence, la Métropole de Lyon peut contribuer à réduire le sans-abrisme et le mal logement. Elle s'attache à développer de nouvelles offres d'hébergement, qui s'appuient à la fois sur la production de tiny houses, sur la mobilisation de logements intercalaires, ainsi que sur les initiatives citoyennes.



Orientations



Déployer l'urbanisme temporaire comme levier en faveur de l'hébergement



Développer les solutions de logement dédiées aux personnes en grande précarité



Amplifier et accompagner les démarches d'accueil de la société civile



Projets phares

<p>1</p> <p>Ouvrir 8 sites de tiny houses</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'hébergement des personnes en situation de grande précarité avec l'ouverture de 8 sites de tiny houses à horizon 2025-2026, soit 400 places
<p>2</p> <p>Mobiliser les logements vacants des institutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser le patrimoine des collectivités, des bailleurs, des promoteurs et des partenaires institutionnels pour l'habitat des publics ne pouvant accéder au logement, en particulier pour les jeunes majeurs et les parents isolés avec des enfants de moins de 3 ans
<p>3</p> <p>Soutenir les initiatives citoyennes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une plateforme recensant les offres d'accueil de la société civile, qu'elles relèvent de l'hébergement ou de la création de liens, et fournissant aux citoyennes et citoyens des supports juridiques, de formation et de soutien (écoute, analyse de la pratique, droit)





Créer et diffuser une culture commune de l'hospitalité



Enjeux

L'hospitalité est une rencontre et un accueil de l'autre. Elle favorise l'évolution des comportements et le changement des regards. La Métropole de Lyon souhaite qu'elle devienne une "culture commune", celle du soutien et de la solidarité, partagée et diffusée sur l'ensemble du territoire. Il s'agit également d'utiliser les leviers de la culture, du sport et de la vie associative pour tisser des liens avec les personnes en situation d'exclusion.



Orientations



Partager un socle commun de valeurs et de pratiques autour de l'hospitalité



Changer de regard sur les populations en situation de précarité



Créer les conditions de rencontres et de participation pour toutes et tous



Projets phares

<p>1</p> <p>Engager de nouvelles communes dans la lutte contre le sans-abrisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer des conventions pluriannuelles entre l'Etat, la Métropole et les villes, déjà existantes sur Lyon et Villeurbanne, en engageant de nouvelles communes dans cette dynamique de coopération en faveur de la lutte contre le sans-abrisme
<p>2</p> <p>Organiser une biennale de l'hospitalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser un événement sur le territoire (séminaires, ateliers d'échange, visites, temps festifs ..), pour favoriser les échanges, partager les initiatives, rendre compte des projets engagés et imaginer de nouvelles solutions
<p>3</p> <p>Soutenir les initiatives culturelles, sportives et d'insertion sociale favorisant la rencontre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux personnes les plus précaires de pratiquer des activités culturelles, sportives et associatives favorisant la rencontre et la mixité sociale • Renforcer les liens entre les Maisons de la Métropole de Lyon et les acteurs culturels, sportifs et associatifs





Autres engagements de la Métropole de Lyon



Logement d'abord

La Métropole de Lyon est un territoire de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord. Il s'agit d'une nouvelle politique publique qui vise l'éradication du sans-abrisme en transformant structurellement le secteur de l'hébergement et en favorisant l'accès direct à un logement de droit commun, avec si nécessaire un accompagnement social autant que de besoin aussi longtemps que nécessaire. La politique métropolitaine du Logement d'Abord s'appuie sur trois axes principaux :

- la mobilisation d'une offre abordable de logement,
- le soutien à des projets d'accompagnement des personnes concernées, respectant les principes du Logement d'abord,
- l'accompagnement des parties prenantes du Logement d'abord au changement de pratiques.

Le défi d'Helsinki

Plus largement, la Métropole de Lyon et les villes de Lyon et Villeurbanne ont lancé le Défi Helsinki : diviser par deux les indicateurs de mal-logement et d'absence de logement en s'inscrivant dans la lignée de la ville d'Helsinki. Les collectivités ont également appelé les autres grandes villes et métropoles d'Europe à les rejoindre pour se lancer ensemble dans ce défi.

La plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme (EPOCH)

Les institutions européennes, les gouvernements de l'Union Européenne et la société civile se sont engagés à œuvrer ensemble à la lutte contre le sans-abrisme. La Métropole se mobilise et espère porter cette question au niveau européen pour s'assurer que des ressources appropriées soient allouées à l'objectif de mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030.



Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI)

La Métropole de Lyon s'est engagée avec l'État pour favoriser l'accueil et l'intégration des primo-arrivants, en signant le Contrat territorial d'accueil et d'intégration aux côtés des villes de Lyon et Villeurbanne.

Il consiste à :

- soutenir les primo-arrivants dans leur parcours d'accès à un logement, un emploi et à leurs droits,
- veiller à la couverture du territoire en termes d'accompagnement social, d'accès à la formation, à l'emploi, à la santé, ou encore à l'apprentissage du français,
- favoriser leur compréhension du fonctionnement des institutions républicaines, et des droits et devoirs applicables à toute personne résidant en France,
- encourager leur intégration au sein de la société d'accueil et permettre le changement de regard du public sur les primo-arrivants, en créant les conditions nécessaires à la rencontre entre primo-arrivants et habitantes et habitants du territoire.



Plan Logement hébergement d'Accompagnement et d'Inclusion des habitants en Difficulté (PLAID) 2023-2027

Le PLAID est le plan d'action métropolitain pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées. Il fédère les acteurs du territoire et met en cohérence l'ensemble des dispositifs autour de la lutte contre le sans-abrisme et du mal logement. Ce document s'inscrit dans nouvelle dynamique locale, suivant 4 grandes orientations :

- un Plan véritablement métropolitain,
- le Logement d'abord,
- une réponse adaptée pour toutes et tous,
- une place renforcée pour la participation des personnes accompagnées.



Autres engagements de la Métropole de Lyon



Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

La Métropole s'est engagée en 2018 en tant que territoire démonstrateur de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté d'un montant de 26 890 400 d'euros de 2019 à 2022. En complémentarité des actions existantes, la stratégie vise à agir sur 4 enjeux forts :

- l'accès aux droits, à travers le développement d'actions d'aller vers, l'inclusion numérique et la participation des personnes concernées,
- l'accompagnement social des personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité, notamment à l'égard des jeunes ainsi que des femmes victimes de violence,
- l'accompagnement à la parentalité et la prévention précoce,
- l'insertion des publics éloignés de l'emploi.



Le Livre blanc de l'habitat

Le Livre blanc de l'habitat se base sur l'écoute de la parole d'habitantes et habitants pour orienter la production du logement sur le territoire, en termes de qualité, d'usage et de formes d'habitat. A partir d'une enquête audio-visuelle réalisée auprès de 80 habitants dans trois quartiers politique de la ville, le Livre Blanc de l'habitat détaille 20 propositions concrètes pour répondre aux attentes et besoins exprimés, autour de trois axes :

- Une meilleure écoute des habitants,
- Vivre mieux dans son logement,
- Concilier plus de constructions et un meilleur cadre de vie.



ANVITA

Depuis 2018, l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) rassemble des collectivités territoriales, groupements de collectivités et élus qui œuvrent pour des politiques d'accueil inconditionnelles incluant les publics exilés, et échangent sur leurs pratiques d'hospitalité sur leur territoires. Elle regroupe à ce jour près de 70 collectivités territoriales et groupements, ainsi qu'une quarantaine de membres à titre individuel.

Elle construit avec ses membres une stratégie de plaidoyer commune afin de défendre l'accueil digne sur les territoires et une meilleure participation des collectivités territoriales aux politiques nationales sur l'accueil.



Le développement de l'offre de logements abordables

La Métropole de Lyon s'est fixée, comme objectifs, de financer 6 000 logements par an à horizon 2026, dont 5 000 logements sociaux et 1 000 logements en Baux Réels Solidaires.

Conformément aux orientations du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H), la production de logements sociaux vise à rééquilibrer géographiquement l'offre à l'échelle de la Métropole et à diversifier les types de logement. Sont financés les logements familiaux et des logements spécifiques, comme les logements étudiants (avec un objectif de 650 logements étudiants par an), les résidences sociales, les pensions des familles, les résidences seniors et l'habitat inclusif...

